

ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

PROJET POUR ADOPTION
PAR LE CONSEIL RÉGIONAL
LE 11 SEPTEMBRE 2024

DÉVELOPPER L'INDÉPENDANCE PRODUCTIVE RÉGIONALE

Région Île-de-France

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

- Polarité constituée d'une ou plusieurs communes
- Sanctionner le site d'activité d'intérêt régional
- Requalifier/moderner le site économique existant
- Requalifier le site commercial
- Ne pas compromettre le potentiel de mutation du site commercial
- Maintenir la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux
- Préserver la fonctionnalité de la plateforme aéroportuaire
- Sector d'urbanisation préférée (1 : partie entière ; demi-pastille)
- Sector de développement industriel d'intérêt régional (1 : partie entière ; demi-pastille)
- Sector de développement à proximité de la gare
- Maintenir le site multimodal (1 : plateforme portuaire, chambres de transport combiné et triage ; Autre site ferroviaire ou flux impliquant majoritairement en zone urbaine dense)
- Créer le site multimodal ou renforcer le potentiel multimodal du site (1 : Plateforme portuaire, chambres de transport combiné et triage ; Autre site ferroviaire ou flux impliquant majoritairement en zone urbaine dense)

TRANSFORMER LE MÉTABOLISME FRANCIEN : SOBRIÉTÉ, CIRCULARITÉ ET PROXIMITÉ

- Préserver l'espace agricole
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels
- Préserver l'accès au bassin d'exploitation stratégique de gisements franciliens de matériaux
- Maintenir le site support de services urbains ou d'économie circulaire
- Maintenir / réhabiliter la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional

COMPLÉTER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EXISTANT

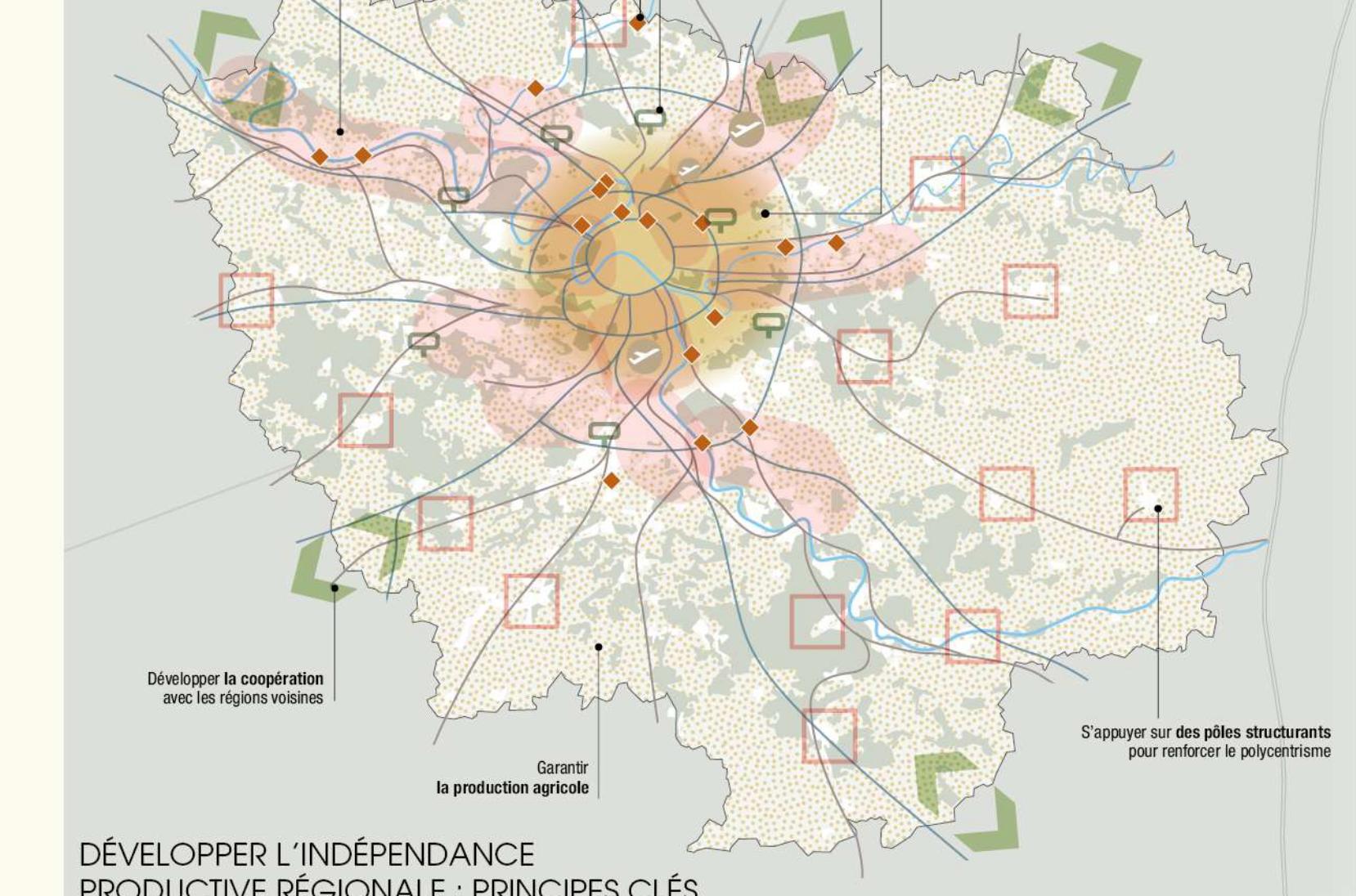
- Transport collectif
 - Projets de gare
 - Tracé
 - Principe de liaison
 - Franchissement
- Réseau ferré
 - Métro
 - Transport en site propre, câble, navette fluviale
- Transport routier
 - Opération sur le réseau national
 - Opération sur un axe d'envergure régionale
- Projets RER
 - RER
- Aménagement fluvial

FOND DE PLAN

- | Occupation du sol | Réseau routier | Transport collectif |
|----------------------------------|--|--|
| Espace urbain | ■ Réseau national | ■ Gare ferroviaire existante |
| Espace vert et espace de loisirs | ■ Axe d'envergure régionale | ■ Voie ferrée |
| Empreinte aéroportuaire | ■ Transport en site propre (trans-expres, tramway, bus à haut niveau de service) | ■ Transport en site propre (trans-expres, tramway, bus à haut niveau de service) |
| Surface en eau | ■ Métro | ■ Métro |

5 km

Source : L'Institut Paris Région 2024



DÉVELOPPER L'INDÉPENDANCE
PRODUCTIVE RÉGIONALE : PRINCIPES CLÉS

